

## **Police municipale**

**La Police Municipale est avant tout une police de proximité, proche de la population. Les agents sont présents sur le terrain pour assurer les missions de prévention et de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.**

Les missions de la Police municipale, fondées sur la connaissance du contexte et de la population, privilégient l'ilotage, la prévention, l'assistance aux personnes, la verbalisation et l'activité judiciaire.

L'éventail est donc large, **du contact avec la population à la lutte contre la petite et moyenne délinquance**, en partenariat avec la gendarmerie nationale. Les policiers municipaux effectuent leurs missions de surveillance sur le territoire de la commune **en VTT, à pied, et en voiture**.

Les policiers municipaux travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de la sécurité.

La Police Municipale de Chambly est constituée de :

- 1 Chef de Service de Police Municipale
- 3 Brigadiers Chefs Principaux de Police Municipale
- 2 Gardiens Brigadiers de Police Municipale

**La police municipale de Chambly est équipée de 6 caméras individuelles mobiles.** Les agents de la Police municipale de la ville de Chambly disposent d'une autorisation de la Préfecture de l'Oise (arrêté du 23/09/2020) à porter des caméras individuelles mobiles lors de leurs missions.

Si vous souhaitez en savoir plus, téléchargez le document ci après :

Fichier

[DISPOSITIF D ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL - POLICE MUNICIPALE DE CHAMBLY \(.pdf - 202.14 Ko\)](#)

## **Comment contacter la police municipale ?**

Pour tout renseignement ou pour signaler une incivilité, vous avez la possibilité **24h/24 et 7j/7** de déposer votre demande directement via le formulaire [AlloChambly](#), un agent de la police municipale reprendra contact avec vous le plus rapidement possible.

**Vous pouvez également le faire par téléphone**, pendant les heures d'ouverture au 01 39 37 26 29.

### **Opération "Tranquillité Vacances"**

Pour répondre au souci légitime des vacanciers Chamblysiens qui, pour un temps donné, abandonnent leur domicile, la Police Municipale de Chambly renouvelle chaque année une opération de sécurisation.

#### **Que devez-vous faire ?**

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie ou à la police municipale, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour en profiter, une inscription est obligatoire, au plus tard 10 jours avant votre départ. Il vous suffit de contacter la gendarmerie au 01 30 28 29 17 ou la police municipale au 01 39 37 26 29 et de fournir un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi faire une demande d'Opération Tranquillité Absences, en ligne, directement sur le portail citoyen de la police municipale de Chambly. Ce service est entièrement gratuit.

Pour vous inscrire, remplissez [le formulaire accessible en ligne ici](#).

#### **Quelques règles incontournables avant de partir**

- Ne laisser pas le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

- Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de "faire vivre" votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type "minuteur" peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

## Prévention cambriolages

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France ! Afin de vous permettre de prendre vos précautions, la gendarmerie de Chambly vous donne quelques précieux conseils. Quelques précautions permettent en effet d'éviter ou de retarder le passage à l'acte du cambrioleur et ainsi de voir ce dernier abandonner.

### Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de votre résidence de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme, ...)
- Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence ;
- Verrouillez systématiquement les portes à double tours ;
- N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés (au cas où vous le perdriez !)
- Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement ;
- Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher sous le paillason, derrière un pot de fleurs ou dans la boîte aux lettres ;
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles ou la salle de bain, les piles de linges !)
- Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée de votre domicile ou dans votre véhicule ;
- Evitez de laisser accessible tout objet facilitant l'ouverture ou l'escalade (outillage, échelle, ...)
- Faites un inventaire précis de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...).

Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : [www.liste-objets-voles.fr](http://www.liste-objets-voles.fr)

### Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien ;
- Appelez le 17 ;
- Faites un inventaire précis des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...). Ces renseignements s'avéreront précieux pour identifier les objets découverts et pouvoir vous les restituer ultérieurement ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
- Allez déposer plainte.

**Ayez le réflexe 17** pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Si vous constatez la présence de signes inscrits à l'extérieur de votre propriété et pouvant être des marques de repérage, **faites des photos** avant de les effacer et signaler les faits aux forces de sécurité.

## Contact

### Adresse de localisation de la police municipale

#### Police municipale

Espace Carnot  
68, place Carnot  
60230 Chambly

**Tél :** 01 39 37 26 29

### Adresse postale de la police municipale

Mairie de Chambly - Police Municipale  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 10110 - 60542 Chambly CEDEX

rgba(255,255,255,1)

## **Horaires**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

rgba(255,255,255,1)